

COMMUNE DE LA TABLE
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 29 JUIN 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-neuf juin à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de LA TABLE, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-François CLARAZ.

Etaient présents : Jean-François CLARAZ, Jean CAILLET, Michel FORAY, Clément JACQUEMMOZ, Chantal PERRAZ, Claudine PERRIN, Michèle ROYBON, Bernard THIABAUD, Bernard THOMAS,

Secrétaire de séance : Michèle ROYBON.

1 - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 18 MAI 2018 :

Il est approuvé à l'unanimité.

2 - INSCRIPTION DES COUPES DE BOIS A L'ETAT D'ASSIETTE 2019 :

L'état d'assiette 2019 prévoit le martelage des parcelles 1 et 18. Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le martelage des bois de ces parcelles par l'ONF, opte pour une vente en bloc et sur pied des bois de ces parcelles (volume estimé 2303 m³), précise que le mode de commercialisation pourra être revu en fonction du marché et de l'offre, en accord avec la commune. Les bois des parcelles 29 et 30, prévus en 2019 au plan d'aménagement forestier, seront proposés au martelage en 2020.

Lors de la vente de bois du 19 juin dernier, les bois des parcelles 3-6-7 et 19 ont été vendus respectivement aux scieries Lapière et Gerbier, malgré le marché actuel bien morose.

Les bois de la parcelle 23 (environ 800 m³) sont prévus pour la vente d'automne.

3 - DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ESPACE GAIA A PONTCHARRA :

L'espace jeunes associatif « GAIA » situé à Pontcharra mène, depuis 1985, des actions éducatives envers les pré-adolescents, les adolescents et les jeunes adultes du Haut Grésivaudan. C'est un lieu d'accueil convivial pour les 12 à 18 ans. L'équipe d'animateurs professionnels accompagne les jeunes dans leurs démarches de projet. Il propose des activités régulières (théâtre, hip hop, ateliers artistiques...), une salle de répétition de musique, l'organisation d'événements culturels (capoeira, camps, sorties, projets humanitaires...) et un centre de loisirs pendant les vacances pour les 12-15 ans.

C'est aussi un lieu de rencontre, d'échanges et de débats et d'accompagnement des jeunes en difficultés (prise en charge individuelle, en étroite liaison avec les partenaires).

Une aide à la scolarité est proposée. C'est un lieu d'information ouvert à tous, équipé des matériels de nouvelles technologies.

L'espace jeunes Gaïa est financé principalement par la mairie de Pontcharra et les communes du Haut Grésivaudan.

Une demande de subvention a été sollicitée pour le financement de cette structure à compter de 2019. La communauté de Communes de Cœur de Savoie a été également sollicitée et se prononcera prochainement sur l'octroi d'une subvention représentative pour l'ensemble des communes membres.

Dans le cas où la communauté de communes de Cœur de Savoie n'octroierait pas de subvention, le Conseil Municipal, approuve, 2 contre, 1 abstention, 6 pour, le versement d'une participation financière basée au prorata du nombre d'élèves de la commune fréquentant le collège et le lycée (coût prévisionnel 2019 de 130 €, pour 6 lycéens de La Table).

4 - DECISION MODIFICATIVE N° 1 DU BUDGET GENERAL :

Afin de dégager des crédits pour les travaux non prévus au budget pour le remplacement du garde-corps aux Landaz et le reprofilage de la VC de la Montagne aux Fruitières, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le mouvement de crédit suivant :

- 20 000 € sur 2135 op 76 (travaux de maçonnerie - mur cimetière)
- + 20 000 € sur 2152 op 62 (aménagement divers).

5 - QUESTIONS DIVERSES :

DOSSIER D'URBANISME EN COURS (information des dossiers déposés) :

- Déclaration préalable de Mr Georges LANDAZ à Repidon : clôture sur murette existante,
- Déclaration préalable de Mr Didier BONNEVIE au Tognet : réfection de la toiture.

Projet de lots au Villard : un constructeur a pris contact avec la commune pour la réalisation de 4 lots d'habitation au Villard. Cependant, aucune suite n'a été donnée au dossier pour le moment.

TRAVAUX :

terminés :

- mise aux normes de l'assainissement du bâtiment de la mairie : la mairie est dans l'attente des disponibilités de Cristal Habitat pour la réception des travaux.
- reprise de la voie communale des Rochers : le chantier a été réceptionné le 5 juin dernier, ce qui a permis de clore ce dossier litigieux.
- sécurisation des arrêts bus aux Curtets : le chantier sera réceptionné dès que la convention avec le TDL sera approuvée.
- emplois voiries : la reprise des façonnages a été réalisée par l'entreprise EIFFAGE. Le balayage des voies est en cours.

en cours :

- numérotation des maisons, dénomination des rues : les derniers panneaux sont en cours de pose. Le Conseil Municipal valide le devis de la RGD 73-74 de 1 700 € H.T. pour la réalisation d'un fichier normalisé pour la transmission des données IGN.
- mur de soutènement de la voie communale des Landaz : l'entreprise FORESTIER prévoit de terminer le chantier le 6 juillet prochain.

à venir :

- assainissement église : le dispositif d'assèchement Mur Tronic sera prochainement mis en place avec l'intervention de l'entreprise BASTO pour la réalisation d'une niche. Un projet de protocole d'accord a été transmis à la mairie pour une prise en charge des travaux de reprise des enduits par l'entreprise COMBIER et un partage des frais d'expertise judiciaire entre toutes les parties intervenantes (Mme BONNARD, Mr COMBIER et la commune).
- aménagement de l'entrée du hameau de Repidon : l'entreprise SER TPR interviendra la semaine du 9 au 13 juillet.
- barrière Pic de l'Huile : les travaux ont été commandés à l'entreprise FRAISSE.
- alpage du Champet : Mr GIRERD prendra en charge la réalisation d'une piste sur la parcelle 29.
- panneau « attention enfants » : une demande a été transmise en mairie pour la pose de deux panneaux au hameau des Vérollets, au vu de la vitesse de certains automobilistes.
- bâtiments gîtes : l'entreprise Techniserve interviendra pour le remplacement des membranes du surpresseur. Des petits travaux sont également à prévoir : problème serrure, fixation encadrement porte, remplacement de la moquette...
- devis pour la mise aux normes de l'accessibilité des bâtiments communaux : deux entreprises ont été consultées. Le Conseil Municipal valide le devis de l'entreprise EIFFAGE d'un montant de 6 354 € H.T. pour le marquage d'une place PMR sur les parkings mairie et cimetière avec cheminements et signalétique adaptés, et la réalisation d'une rampe en enrobé à l'église. Il reste à chiffrer la pose de mains courantes au cimetière, la modification du lavabo et l'installation d'un interphone à la mairie.

à prévoir :

- nettoyage des bassins : il est rappelé que le nettoyage des bassins est à la charge des habitants des hameaux. Le Maire rappelle que les bassins branchés sur le réseau potable (aux Portiers, Boissards, Mat, Tognet, Villard, Lonsemard) ne sont pas alimentés pour le moment du fait du faible débit du captage de Champenet.
- problème tracteur : l'inverseur hydraulique est à réparer.
- vandalisme :
 - le panneau de limitation 30 km/h aux Curtets a été couché. C'est le deuxième panneau aux Curtets qui subit des dégradations. Un signalement a été fait à la gendarmerie.

- un panneau du « sentier des planètes », posé sur les accotements de la route du Pic de l'Huile par le club astro, a été proprement scié et enlevé...
- un conteneur collectif à ordures ménagères a également été dérobé au Chef-lieu sans commentaire !

AFFAIRES COMMUNALES / COMMISSIONS / REUNIONS :

- Cœur de Savoie : le transfert aux intercommunalités de la compétence eau potable sera obligatoire en 2020 selon la loi NOTRe qui est toujours en vigueur.
Un arrachage manuel de la Renouée du Japon est prévu par Cœur de Savoie.
- Affaires scolaires : à la rentrée 2018-2019, baisse des effectifs à l'école de Villard-Sallet et hausse au Bourget-en-Huile.
- sauvegarde informatique : la société ISI a transmis une proposition de sauvegarde informatique et de reprise du photocopieur. Le Conseil Municipal souhaite attendre la proposition de l'AGATE en septembre pour la sauvegarde des données avant de se positionner sur cette question.
- location : un gîte meublé au Villard de La Table est disponible à la location. Pour tout renseignement, merci de contacter la mairie.

Petit rappel : les ordures ménagères doivent être emballées dans des sacs fermés dans les conteneurs. Les déchets autres que ménagers doivent être acheminés à la déchetterie ou déposés dans les conteneurs de tri SIBRECSA. Si ces dispositions ne sont pas respectées, aucune collecte des ordures ménagères ne peut être assurée.

ANIMATIONS :

- La fête de la musique le 16 juin au Pic de l'Huile, par l'association KATEDI, a connu un beau succès.
- Exposition dans l'église sur la vie quotidienne d'il y a 100 ans (objets - ateliers - conférences) par l'association LULLIE, actuellement les samedis après-midi à partir de 15 heures et jusqu'au 21 juillet.
- Inauguration du parcours des planètes le 8 juillet prochain par l'association CRABE.
- Exposition dans la salle des fêtes sur l'histoire du mariage du 25, 28, 29 juillet, 1, 4 et 5 août de 15 heures à 18 heures par l'association LULLIE.
- « Concert - Apéritif de la Vogue » : le mercredi 15 août à partir de 17h30, place de l'église. L'A.C.C.A. du Champet et la commune offriront un pot à l'issue du concert (vers 19h). Toute la population est cordialement invitée.
- Chansons françaises : « l'Ecole des Voix » reviendra cette année le 19 août à 20 h30 pour un concert dans l'église.

Le prochain conseil est prévu le vendredi 14 septembre 2018 à 19h30.

La séance est levée à 22h00.

Le Maire,
Jean-François CLARAZ

